

Eléments d'intervention
-------------------------

En tant que Député européen, **actuellement vice-président de la commission environnement, santé et sécurité alimentaire**, j'ai été témoin lors de la négociation de la directive européenne du travail de sape de l'industrie du tabac pour en affaiblir de nombreuses dispositions.

**La directive sur les produits du tabac adoptée en avril 2014 est le dossier législatif qui a vu l'activité de lobbying la plus intense dans l'histoire des institutions européennes.**

Entre la phase de révision initiée en 2009 par la Commission européenne et son adoption conjointe par le Parlement européen et le Conseil en 2014, **plus d'une centaine de lobbyistes avec un budget de 10 millions d'euros ont été mobilisés par l'industrie du tabac pour faire en sorte que cette nouvelle directive n'adopte pas des dispositions qui puissent nuire à leurs profits.**

**Le lobbying de l'industrie du tabac a en particulier visé les directions générales de la Commission qui n'étaient pas directement impliquées sur les questions de santé car moins sensibles à leurs arguments et s'est notamment concentré sur le service juridique de la Commission européenne. Dans le cas du Parlement européen, la stratégie de l'industrie a été similaire: essayer de court-circuiter la commission environnement, santé et sécurité alimentaire pour faire en sorte que les arguments commerciaux soient mieux pris en compte.** Ils ont par exemple essayé de faire en sorte que la commission du marché intérieur soit responsable conjointement avec la commission environnement, santé et sécurité alimentaire dans la négociation du dossier mais ils n'y sont pas arrivés.

**Le lobbying de l'industrie du tabac s'est traduit par: un retard de 3 ans dans l'adoption de la directive, la démission du prédécesseur de Tonio BORG ici présent, John DALLI, en octobre 2012 et le rocambolesque cambriolage de l'ONG anti-tabac SMOKE FREE PARTNERSHIP.**

- **Malgré ce lobbying intensif, la directive européenne a été adoptée.** Nous sommes parvenus à faire prévaloir les objectifs de santé publique sur les arguments économiques.

**Les États membres avaient jusqu'aujourd'hui, 20 mai 2016, pour transposer dans leur droit national les dispositions de cette directive.** Cette conférence tombe donc vraiment à point!

**Les mesures contenues dans cette directive européenne qui devait être transposée par tous les États membres le 20 mai 2016 prévoit notamment:**

- **L'ajout d'un avertissement sanitaire (texte plus image) couvrant 65 % des faces avant et arrière des paquets de cigarettes et de tabac à rouler;**
- **L'interdiction des cigarettes aromatisées à compter de 2016, avec cependant une période transitoire pour le menthol jusqu'à 2020;**

- **L'interdiction des paquets en forme de rouge à lèvres ou de parfum;**
  - **L'interdiction du recours à des termes tels que « léger »;**
  - **L'encadrement des cigarettes électroniques qui pourront être considérées soit comme un médicament, soit comme un produit du tabac afin de préserver les réglementations nationales déjà en vigueur.** Dans le premier cas, elles devront être soumises à une autorisation de mise sur le marché. **Dans le second cas, elles devront respecter certaines limites : 20mg/ml pour la concentration en nicotine, 10ml pour la taille des bouteilles de recharge.** Si trois États membres décident de les interdire sur leur territoire pour des « raisons justifiées liées à un risque sérieux pour la santé humaine », la Commission pourra généraliser ce moratoire à l'ensemble de l'Union européenne.
  - **La possibilité pour les États membres d'adopter un conditionnement neutre ou d'interdire la vente à distance transfrontalière;**
  - **L'établissement par la Commission européenne d'une liste prioritaire de 15 additifs susceptibles entre autres d'augmenter significativement la toxicité ou l'addiction du produit et qui devront faire l'objet d'une analyse particulière;**
  - **Le maintien de l'interdiction visant les produits du tabac à usage oral («snus»), sauf pour la Suède qui bénéficie d'une dérogation.**
- **Comme dans le cas de la loi que vous discutez actuellement en Suisse, des arguments similaires ont été mis en avant pour empêcher l'adoption de ces mesures:**

Dans les deux cas l'industrie du tabac invoque son importance économique, utilise le processus décisionnel et sa complexité (fédéral en Suisse et intergouvernemental pour l'UE) ou sa culture du compromis pour retarder l'adoption de mesures effectives. **L'industrie du tabac a également souligné le caractère disproportionné des mesures avancées ou encore invoquer la nécessité de respecter les libertés économiques.**

**Cependant, tous ces arguments, essentiellement juridiques, ont été finalement rejetés.** Il y a eu en effet trois recours pour faire annuler certaines dispositions de la directive auprès de la Cour européenne de Justice qui régit le contentieux communautaire et qui est installée au Luxembourg. Celle-ci a rendu son verdict, le 4 mai 2016, pour indiquer que les dispositions de la directive sont valides. **Philip Morris International soutenu par Japan Tobacco, Imperial Tobacco et British American Tobacco, souhaitait remettre en cause l'intégralité de la directive sous le prétexte notamment qu'elle ne respecterait pas le principe de subsidiarité, d'égalité de traitement, de libre concurrence ou encore de proportionnalité.**

Pour la Cour européenne de Justice, **exiger que les paquets de cigarettes contiennent des messages sanitaires recouvrant 65% de la surface ne constitue pas une mesure disproportionnée.** L'arrêt de la cour rappelle que l'article 11 de la Convention-cadre de l'OMS stipule qu'à la différence des avertissements de taille réduite ne comportant que du texte, ceux de plus grande taille comportant des images ont plus de chances d'être remarqués, de mieux faire connaître les risques pour la santé, d'avoir un impact émotionnel plus fort et d'inciter davantage les consommateurs de tabac à réduire ou à

**abandonner leur consommation.** De tels avertissements ont également plus de chances de conserver leur efficacité dans le temps et sont particulièrement efficaces pour connaître les effets pour la santé à des personnes peu instruites, aux enfants et aux jeunes.

Par ailleurs, **en ce qui concerne le principe de subsidiarité, la Cour a souligné que la directive proposée par la Commission européenne ainsi que l'analyse d'impact établie par celle-ci comportent suffisamment d'éléments faisant apparaître d'une façon claire et non équivoque les avantages liés à une action entreprise au niveau de l'Union plutôt qu'au niveau des États membres.**

**L'objectif de cette directive est en effet de faciliter le bon fonctionnement du marché intérieur des produits du tabac et des produits connexes, tout en assurant un niveau élevé de protection de la santé humaine, particulièrement pour les jeunes.** Cet objectif peut être rempli plus efficacement au niveau de l'Union européenne que des États membres.

- **Dans le cas de la France, la transposition de cette directive s'est traduite par l'adoption du paquet neutre, ce vendredi 20 mai 2016.** Il s'agit d'une mesure qui est fermement combattue par l'industrie.

**Ce vendredi 20 mai 2016, le paquet neutre entre officiellement en vigueur en France. Le tabac tue prématurément 73 000 Français tous les ans (13 % de la mortalité globale). Plus de 200 000 enfants et jeunes adolescents tombent chaque année en France dans le piège de la cigarette. Pour les y inciter, les fabricants de tabac utilisent, depuis plusieurs décennies, l'emballage. Le paquet de cigarettes est un support de communication essentiel pour l'industrie du tabac dans le recrutement et la fidélisation des consommateurs. Supprimer son attractivité contribue à réduire le tabagisme. Le paquet neutre contribue à empêcher une présentation trompeuse de ces produits. Plus de 60 études ont démontré l'efficacité du paquet neutre: dans le cas de l'Australie, suite à l'adoption de cette mesure, 95% des 12-17 ans n'ont jamais commencé à fumer en 2013, la consommation de tabac a diminué de 3,4% entre 2012 et 2013 et il a été enregistré une amélioration de la perception des risques encourus ainsi qu'une augmentation des démarches auprès de la ligne téléphonique d'aide à l'arrêt.**

**En France, à partir du 20 mai 2016, les industriels ne devront produire que des paquets neutres pour les cigarettes, paquets de cigarettes, cartouches et les conditionnements du tabac à rouler. À compter de cette date, les paquets neutres arriveront progressivement dans les linéaires des buralistes. À partir du 20 novembre 2016, seuls des paquets neutres devront être livrés aux débitants de tabac: les fabricants et les distributeurs auront eu 6 mois à compter du 20 mai 2016 pour écouler leurs stocks de paquet non neutres. À partir du 1er janvier 2017, les paquets neutres seront les seuls paquets vendus dans les bureaux de tabac: les buralistes auront eu jusqu'à cette date pour écouler leurs stocks de paquets non neutres.**

**L'adoption du paquet neutre en France se situe ainsi dans la lignée de la loi Evin de 1993 qui avait mis fin à la publicité du tabac sur tous les supports.**

**Conclusion:**

L'exemple de l'Union européenne et de la France démontre qu'il est possible d'adopter des mesures anti-tabac ambitieuses malgré le lobbying de l'industrie. **Des pays comme le Royaume-Uni vont même plus loin: en plus du paquet neutre, les produits du tabac ne sont même plus visibles dans les magasins.**

Dans le cas de la Suisse, **les arguments économiques qui mettent en avant l'emploi créé par l'industrie du tabac me paraissent très faibles lorsqu'on sait que le tabagisme coûte environ 5,6 milliards de francs par an à l'économie nationale suisse, à savoir 1,7 milliard de francs en traitements médicaux et 3,9 milliards en pertes de gains (productivité etc.)**

Pour maintenir son commerce, l'industrie du tabac a besoin de remplacer les fumeurs qu'elle perd chaque année par de nouveaux fumeurs, qu'elle recrute pour l'essentiel (80%) chez les adolescents. **Parmi ces mineurs, la moitié n'arrivera pas à se libérer de l'addiction au tabac et restera fumeur à vie. La moitié de ces derniers mourra prématurément à cause de son tabagisme.**

**Il me paraît donc urgent de protéger la jeunesse suisse comme nous essayons de le faire pour la jeunesse européenne!**